

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle  
Arrondissement de METZERVISSE  
**COMMUNE DE LUTTANGE**

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 12 octobre 2023 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER  
Salle de réunion Mairie  
Convocation du 8 octobre 2023.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie	Arrivée à 21h		
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration à Paul-André BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette		Procuration à Marc DANIS	
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial		Procuration à Philippe GRESSEL	

Ouverture de la séance à 20h  
Quorum des membres présents (8) atteint.  
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT.

**Ordre du jour :**

Le maire propose de compléter le point 9 relatif à la chasse avec les points suivants :

- définir la consistance des lots,
- fixer la mise à prix du lot (quel que soit le mode de mise en location retenu),
- fixer le mode de mise en location (gré à gré, adjudication, appel d'offres) et les dates de mise en location (remise des candidatures et adjudication ou remise des candidatures et remise des offres),
- arrêter les modalités de publicité pour la mise en location,
- arrêter un cahier des charges spécifique avec des clauses particulières

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de compléter le point 9.

## Informations :

1. Le compte-rendu des commissions vivre ensemble du 29/08/23, environnement cadre de vie du 30/08/23, municipalité au quotidien du 07/09/23, centre art et patrimoine du 20/09/23, hébergement du 21/09/23 ne font pas l'objet de commentaires.
2. DIA : 1 depuis la dernière réunion.
3. Situation de trésorerie à ce jour : 303 952.30 €. Ligne de trésorerie de 750 k€ engagée. Attente de versement des subventions.
4. Point sur les travaux Aile Est : les comptes-rendus hebdomadaires de réunion sont consultables sur le serveur. Les plâtres sont terminés. Les peintures, la pose des équipements électriques et de chauffage sanitaire et du carrelage sont en cours. La commission incendie se réunit le 19/10/23 pour la partie ERP.
5. Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse : les comptes-rendus hebdomadaires de réunion sont consultables sur le serveur. Le 1<sup>er</sup> camion de plaquettes a livré le 27/09/23 et les chaudières sont en chauffe depuis cette date. La bibliothèque, la 4e classe, l'école élémentaire, la mairie et les 6 logements sont chauffés. La sous-station du château est en cours. L'église débutera à la suite, ainsi que le SIDEET.
6. Point sur la MAM. Le gros œuvre est terminé et la charpente est en cours. Le planning pour février est tenu. Les assistantes maternelles, rencontrées le 03/10/23, sont informées de l'avancée.
7. Point sur pistes cyclables. Pas d'avancée depuis le dernier conseil.
8. Point sur lotissement rue de Terlange. Le calibrage du réseau des eaux pluviales est un peu juste. Pas d'avancée sur la rétrocession de la voirie, la vigilance est de rigueur notamment concernant le cheminement piéton sur la périphérie.
9. Point sur le lotissement ruelle aux Loups. La voirie provisoire est terminée. L'ouverture à la circulation rue St Pierre aura lieu quand la borne rétractable devant la maternelle sera posée. En attente du raccordement Enedis pour le relevage des eaux usées et pluviales.
10. Point sur étude aménagement partie XVIIIe du château par la CCAM. Visite le 11/10/23. Retour attendu pour décembre.
11. Point sur l'étude d'aménagement du parc du château. Rencontre le 27/09/23 de MATEC. Premier chiffrage à 300 k€. La commission environnement, ouverte à tous, se réunit le 18/10/23 pour ajuster le projet et le transmettre à MATEC.
12. Affaire DELACHAUX – MORHAIN : jugement le 13/11/2023.
13. Résultats sécurité 2023. La lieutenant BILLOTET de Guénange nous a transmis le 07/09/23 les résultats de 2022 et 2023. Présentation par Marc DANIS. Augmentation des cambriolages, comme dans les communes voisines.

14. Comptoir luttangeois : démission de Sandra BRILL. Arrêt de son activité le 29 octobre. Le maire est en contact avec 1000 cafés qui reprend le bail et recherche un repreneur. La commune véhiculera l'information. L'appartement vacant de l'école est gardé en réserve pour un éventuel repreneur jusqu'au 31/10/23.
15. Subventions accordées : la région Grand Est pour la salle médiévale 165 710 € ; l'Europe avec le FEDER pour le château 730 000 €, pour le réseau de chaleur 203 913.53 € et pour la MAM 247 477 €.
16. Local des sapeurs-pompiers. Retour d'information du SDIS attendu en octobre. Les travaux sont estimés à 200 000€. Les subventions proposées sont de 50 % du projet plafonnées à 20 000 €, soit à peine 10% du projet.
17. Chien dangereux. Le même chien qui avait fait l'objet d'une expertise vétérinaire en 2021 a à nouveau mordu un luttangeois. Une plainte a été déposée. La gendarmerie traite le dossier.
18. 11 novembre et remise de l'honorariat. Traditionnellement, la cérémonie du 11 novembre était organisée par l'association UNC AFN qui a perdu son président en 2023. A ce jour, l'organisation commune avec Bettelainville, Aboncourt et Metzeresche n'est pas bouclée. Dans tous les cas, Luttange organise une cérémonie avec les écoles, les sapeurs-pompiers et le conseil municipal. A cette occasion, un hommage sera rendu à Jean-Michel WERQUIN, maire honoraire.
19. Plan Communal de Sauvegarde. Chaque commune est tenue d'avoir un plan communal de sauvegarde et doit rédiger un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). La démarche avait été engagée sur le mandat précédent mais non terminée. La CCAM doit aussi réaliser un plan de sauvegarde et a proposé de mutualiser l'action. Elle sera menée dans les prochaines semaines et prendra en compte l'inscription de Luttange dans le rayon de 20 km autour de la centrale de Cattenom. Philippe GRESSEL et Marc DANIS participent à l'élaboration.
20. Inauguration du 25 novembre. Une partie protocolaire aura lieu le matin à partir de 10 h avec une centaine d'invités. Un moment convivial est prévu l'après-midi avec les luttangeois.
21. Visite en sous-préfecture. Le maire et la secrétaire de mairie étaient en sous-préfecture le 05/09/23. Candidature « village d'avenir » annoncée, puis déposée avec Volstroff, Malling et Veckring le 10/10/23. Parc du château éligible au fond vert avec un minimum attendu de 30%. Pour la rue St Georges, un maximum de 40 k€ est attendu.
22. Événementiel avec CCAM. Une réunion a eu lieu le 15/09/23 avec la CCAM et Moselle Agence Culturelle pour étudier la possibilité d'organiser un événementiel autour du château, par exemple « les jeudis du château ». Prochaine réunion le 07/11/23.
23. Conseil des jeunes et Nicolas TURON. Le conseil des jeunes a pris contact avec Nicolas TURON, humoriste et chroniqueur, pour rédiger une histoire autour de Luttange.

24. Rencontre de la CCAM à Luttange. Les conseillers municipaux de Metzeresche ; Bettelainville, Aboncourt, Hombourg-Budange et Luttange étaient invités par la CCAM à Luttange. Faible participation. Merci aux 6 conseillers luttangeois pour leur présence. Débat notamment concernant le gymnase et les pistes cyclables.
25. Sortie du bois énergie de la forêt de Luttange. Suite à la convention de passage signée avec Piskorski, du bois énergie sera broyé sur place et transporté par camions bennes prochainement. Trafic important chemin de Budange pendant la période.
26. AG APEEL. Départ de Mme GRESSEL et Mme DANG. Nombreuses manifestations. Bonne entente avec l'école.
27. Visite de Mme LORRACH, inspectrice éducation nationale. Sérénité retrouvée à l'école. Le seuil d'ouverture d'une classe est proche.
28. Commande ONF pour travaux d'exploitation de la forêt. Le maire présente la commande passée à l'ONF pour l'exploitation de la forêt en 2024 : 9610 € HT de prestation externe (abattage, débardage) et 4100 € HT de suivi ONF.
29. Repas avec employés et conseillers le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.
30. Luttange est nommée dans les lauriers des collectivités du Républicain Lorrain au titre de la préservation du patrimoine pour la restauration du château. Visite des journalistes à Luttange le 13/10/2023
31. Recrutement en cours pour l'Agence Postale Communale pendant le congé maternité de Chloé.

### **1. Désignation du secrétaire de séance.**

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

### **2. Convention relative à la gestion et à l'entretien des routes départementales.**

Le déplacement du panneau d'entrée de village côté route de Kirsch nécessite de signer une nouvelle convention avec le département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette convention avec le département et charge le maire de signer cette convention.

### **3. Servitude ENEDIS.**

ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur les parcelles sises à LUTTANGE section 1 n°323, 324, 245, 12 et 281. Conformément à la convention sous seing privé du 9 juin 2023, le conseil

municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent.

#### **4. Choix des entreprises pour la tranche 2 de la salle médiévale.**

Dans sa séance du 24/08/2023, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement actualisé pour la réhabilitation de l'aile Est et de la salle médiévale du château pour un montant total de 2,241 M€ HT. Ce plan de financement prévoyait une estimation de travaux pour la phase 2 égale à 928 k€ HT. Les notifications de subvention Grand Est (165 710 €) et FEDER (730 000 €) valident les recettes de ce plan de financement.

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des travaux pour l'amélioration de la salle médiévale du château de Lutange une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion des marchés correspondants :

- Marché de pour l'amélioration de la salle médiévale du château de Lutange

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et négociées et il s'avère que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation :

N°	Lot	estimation HT	entreprise retenue	Montant HT
1	GO / VRD	363 551,99 €	AGE	241 778,29 €
2	RAVALEMENT	42 868,00 €	AYRIKAN	32 918,00 €
3	ETANCHEITE AVEC 3 PSE	117 560,00 €	LOC ETANCHE	100 000,00 €
4	MENUISERIE EXT / SERRURERIE	20 020,00 €	TEITGEN	25 000,00 €
5	PLATRIERIE FAUX PLAFOND	29 701,00 €	BATICONCEPT	32 000,00 €
6	MENUISERIE INT	30 090,00 €	TEITGEN	30 000,00 €
7	ELEC	59 591,00 €	ATOM ENERGIE	60 000,00 €
8	CVS+ CUISINE + PSE 01	161 875,00 €	NEW SGSC	130 000,00 €
9	CHAPE CARRELAGE FAIENCE MURALE AVEC 3 PSE	46 740,00 €	IC REALISATION	58 606,00 €
10	PEINTURE	21 553,00 €	FAUST	18 000,00 €
11	ELEVATEUR	39 000,00 €	A2A	23 100,00 €
	TOTAL HT BASE + PSE	932 549,99 €		751 402,29 €
		TVA 20 %	186 510,00 €	150 280,46 €
		TOTAL TTC	1 119 059,99 €	901 682,75 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les marchés aux sociétés ci-dessus et **AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

Philippe GRESSEL décide de ne pas participer au vote en raison de relations personnelles avec certaines entreprises.

#### **5. Avenant à la maîtrise d'œuvre pour la tranche 2 de la salle médiévale.**

OBJET DE L'AVENANT N° 2.

L'avenant de régularisation porte à la fois sur la régularisation de la mission concernant l'aménagement de la Salle Médiévale et sur le montant de la mission maîtrise d'œuvre concernant l'ensemble de l'opération Aile Est / Salle Médiévale, les deux étant liées dans la même convention.

Dans l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre, la mise au point du projet avec l'aménagement de la toiture terrasse et l'adaptation liée aux fouilles archéologiques ont conduit la Maitrise d'Ouvrage à valider en phase APD un nouveau coût d'objectif présenté par la Maitrise d'œuvre.

Le cout s'élève à la somme de 810000 euros HT.

Conformément à l'application du code des marchés publics concernant la maîtrise d'œuvre, le taux d'honoraires du marché est appliqué au montant travaux

Le montant validé en phase APD est évalué à la somme de 810000 euros HT.

Le taux de maîtrise d'œuvre est indiqué comme suit :

Base : 8.95 %

OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) : 1.40 %

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à :

Base :  $810000 * 8,95 \% = 72495.00 \text{ € HT}$

OPC :  $810000 * 1,40 \% = 11340.00 \text{ € HT}$

Calcul de l'Avenant

Le résultat est le produit du montant calculé diminué du montant Maitrise d'œuvre initial de l'avenant 1 soit ;

Mission de Base

$72495.00 - 35526.40 = 36968.60 \text{ euros HT}$

Mission de OPC

$11340.00 - 5551.00 = 5789.00 \text{ euros HT}$

Ainsi le montant de l'avenant s'élève à  $36968.60 + 5789.00 = 42757.60 \text{ euros HT}$

### **Nouveau montant de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble**

Ce montant est le produit de l'addition du montant de Maitrise d'œuvre de base + du montant de l'avenant.

Soit

Montant initial ( Base + + missions complémentaires + OPC ) = 160448.30 euros HT

Montant Avenant ( Base + OPC ) = 42757.60 euros HT

Montant total = 203205.90 euros HT

Le maire précise que le montant de cet avenant s'inscrit dans le plan de financement présenté le 24/08/2023 (50 k€). Il présente également la répartition entre les 3 bureaux d'étude AEE, Techné et Bicôme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet avenant et charge le maire de signer les documents qui s'y rapportent.

## **6. Plan de financement de la rue St Georges et demandes de subventions.**

Le conseil municipal, dans sa séance du 24/08/2023, a décidé de confier la maîtrise d'œuvre de la rue St Georges au bureau d'études Berest.

Une première demande de subvention a été réalisée le 30/11/2022 auprès du département et auprès de l'Etat (DETR).

Le maire a rencontré le président du SISCODIPE le 29/08/2023 et sollicité une subvention pour l'enfouissement des réseaux secs.

Le conseil municipal avait également décidé de solliciter le fonds de concours de la CCAM (44 458 €) pour ces travaux.

Il y a donc de mettre à jour le plan de financement de ces travaux. Il est également à noter qu'il ne sera pas possible de bénéficier du FCTVA pour ces travaux, les aménagements n'étant plus éligibles.

Le maire présente le plan de financement ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
MAITRISE D'OEUVRE	27 000 €	AMBITION MOSELLE	169 271 €
ETUDES PREALABLES	9 500 €	DETR	40 000 €
COORDINATEUR SPS	5 000 €	SISCODIPE	66 240 €
TRAVAUX	447 740 €	CCAM	44 458 €
		AUTOFINANCEMENT	266 119 €
TVA	96 848 €	FCTVA	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>586 088 €</b>		<b>586 088 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce plan de financement et charge le maire de solliciter les subventions correspondantes.

## **7. Sous-traitance de la tonte des espaces verts.**

A ce jour, la commune emploie un agent technique en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces verts. La charge des espaces verts est importante. La commission municipalité au quotidien a décidé de consulter des entreprises chargées de la tonte.

Nous avons obtenu 2 devis, l'un à 11 174 € TTC, l'autre à 11 916 € TTC pour 6 passages.

Ils ne sont pas totalement comparables, les demandes étant différentes.

Le maire, pour des raisons de sécurité, a retenu Top Nature et demande au conseil municipal de valider ce choix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Martial VELVERT), valide le choix de Top Nature pour 2024.

## **8. Recrutement d'un agent d'entretien à temps partiel.**

L'hébergement de groupe ouvrira dans les prochaines semaines. La gestion des réservations et de l'entretien est confiée à l'agent technique communal en charge aujourd'hui de l'entretien des écoles et de la mairie.

Il est donc nécessaire de recruter un agent technique à temps partiel (22 heures par semaine) à compter du 01/01/24 pour prendre en charge l'entretien des écoles et de la mairie.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge la commission municipalité au quotidien de procéder au recrutement en concertation avec le centre de gestion, à compter du 01/01/2024.

## **9. Approbation de la convention de gré à gré des lots de chasse n°1 et n°2.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est informé des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, et notamment la cahier des charges arrêté par le préfet.

La commission communale consultative de chasse (4C) s'est réunie le 05/10/2023.

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré les deux locataires actuels de chasse, Monsieur Yves GERHARD pour le lot n°1 et Monsieur Didier BLOT pour le lot n°2, et qu'ils ont tous deux émis le souhait de renouveler leur bail de chasse pour la prochaine période de 2024 à 2033 en usant de leur droit de priorité.

Le maire précise que ces deux locataires de chasse ont toujours fait preuve de bons comportements et que l'ensemble des utilisateurs du ban communal a toujours entretenu de bonnes relations. Ces deux locataires ont obtenu l'agrément de la commission 4C.

- Définition de la consistance des lots,

- lot n°1 (forêt) = 274.40 ha, dont 243,90 ha de forêt, 30 ha de plaine et 0.50 ha de haies, taillis et friches. Les 243.90 ha de forêt comprennent 7.29 ha de régénération. Ce lot est réduit de 22.89 ha par rapport à 2015 suite à la demande d'enclave de Pascal SCHNEIDER.

- lot n°2 (plaine) = 434.42 ha. Ce lot est augmenté par rapport à 2015 de la réserve Delachaux et de ses enclaves (90.67 ha). En effet Mme Delachaux n'a pas déclaré sa réserve et fait sa demande d'enclave dans les délais et sa requête n'a pas été pris en compte, conformément à l'avis de la commission 4C et de la DDT.

La demande d'enclave d'Yves Morhain n'étant pas conforme, et suivant l'avis de la 4C, la demande d'enclave est prise en compte suivant le même tracé que le bail actuel.

- Fixation de la mise à prix du lot (quel que soit le mode de mise en location retenu),

Le maire propose le gré à gré pour le lot n°2 (plaine) : M BLOT Didier, pour 1968 € / an.

M. GERHART propose 7000 € / an pour le lot 1, contre 9135 € auparavant. N'ayant pu trouver un accord, le maire propose de mettre le lot 1 en adjudication avec une mise à prix de 9500 €. Les critères de choix des offres seront les suivants, par ordre de priorité :

- 1) Les actions qu'il compte mener contre les dégâts du gibier,



- 2) Le prix,
  - 3) Les éventuels aménagement cynégétiques qu'il compte mettre en œuvre.
- Fixation des dates de mise en location : les offres devront être transmises en mairie pour le 11/12/2023 à 11 h,
  - la publicité pour la mise en location sera faite la semaine du 18/10/23 dans la presse locale,

Le maire propose d'insérer les clauses particulières suivantes dans le cahier des charges :

- pas de battues les samedis
- possibilité d'organiser 1 manifestation par an qui traverse la forêt communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus et charge le maire de signer les différents documents.

#### **10. Approbation du budget de la régie municipale du réseau de chaleur.**

Le conseil d'administration de la régie municipale du réseau de chaleur de Luttange s'est réuni le 28/09/2023 avec la totalité de ses 5 membres. Il a traité les points suivants :

- L'élection du président,
- La nomination de la directrice,
- Le règlement de service,
- La convention d'abonnement,
- La dotation initiale,
- Le budget 2023.

Il a été étudié en détail et a été validé par la DGFIP.

A noter que ce budget est préparé avec des montants HT. Nous attendons le retour du fisc pour une facturation avec une TVA à 5.5%.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a validé ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 294 901.80 € et d'investissement à 1 173 373.40 €.

Le maire présente ce budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce budget.

#### **11. Création d'un refuge LPO à l'arboretum.**

La commission environnement cadre de vie, dans sa réunion du 30/08/2023 a décidé d'initier une démarche de refuge LPO sur l'arboretum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Martial VELVERT) valide le principe de création d'un refuge LPO sur l'arboretum et charge la commission environnement cadre de vie de le mettre en œuvre.

Fin du conseil municipal à 23h11.